



CAPD du 2 juillet 2020

Compte rendu SE-Unsa



Compte rendu des CAPD du 2 juillet 2020

Vos représentants : Céline Gaston - Bruno Taillandier- Joëlle Salmier

- L'avancement à la classe exceptionnelle : 9h00
- L'avancement à la hors-classe : 9h30

Le SE-Unsa n'a pas fait une énième déclaration spéciale CAPD du Cantal. Il a déclaré ce qu'il avait à dire en CHSCT.

Toutefois, sa secrétaire a précisé que l'Unsa Education avait déjà formulée sa déclaration lors du CTA du 30 juin 2020. Vous la trouverez en fichier joint.

******* Avancement à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial *******

Comme pour la promotion 2019 seul le délégué SE-Unsa non éligible peut siéger. Bruno Taillandier représente le SE-Unsa pour la classe exceptionnelle.

La dotation académique pour le 1^{er} vivier est de 120, de 26 pour le 2^e vivier et de 14 pour l'échelon spécial. Le contingent départemental pour la rentrée 2020 est de 16. La répartition est ainsi fixée :

- 1^{er} vivier : Collègues au moins au 3^{ème} échelon de la hors-classe et qui ont exercé certaines fonctions pendant 8 années (80% du contingent) → 19 promouvables – 15 promus
- 2nd vivier : Collègues ayant atteint le 6^{ème} échelon de la hors classe (20 % du contingent) → 1 promouvable
- Echelon spécial : 1 promouvable – 1 promu (au moins 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle au 31 août)

Le barème est défini par la note de service n°2019-186 du 30/12/2019 :

- Des points sont attribués selon l'appréciation formulée par la DASEN : Avis excellent = 140 points ; très satisfaisant = 90 points ; satisfaisant = 40 points ; insatisfaisant = 0 point
- Des points sont attribués en fonction de l'ancienneté dans l'échelon de la plage d'appel : de 3 points pour le 3^{ème} échelon sans ancienneté à 48 points pour plus de 3 ans au 6^{ème} échelon.

Les questions posées par le SE-Unsa :

- Les avis de la campagne précédente ont-ils été révisés comme il était convenu lors de la CAPD du 1^{er} juillet 2019 ?
- Si oui, selon quelles modalités ?

Nous rappelons que notre mandat syndical est d'obtenir que cette classe exceptionnelle devienne une perspective de carrière accessible à tous les personnels, comme ce devrait être désormais le cas pour la hors-classe.

L'administration a répondu que les avis n'avaient pas été révisés. Ce que déplore le SE-Unsa déplore car tout le monde a le droit de progresser, d'autant plus que le collègue n'a pas été averti de son appréciation avant la tenue de la CAPD (le recours est impossible) et, parfois même, l'IEN n'a jamais rencontré le collègue dans l'exercice de sa profession.

Statistiques

Appréciations	1 ^{er} vivier	2d vivier
Excellent	2	0
Très satisfaisant	4	0
Satisfaisant	13	1

***** Accès à la hors-classe*****

La note de service ministérielle spécifique n° 2019-187 du 30/12/2019 propose un barème où les points d'ancienneté ne compensent pas, dans de nombreux cas, les appréciations :

- Quantification de l'appréciation sur la valeur professionnelle formulée par l'IA :
 - o Excellent = 120 points
 - o Très satisfaisant = 100 points
 - o Satisfaisant = 80 points
 - o A consolider = 60 points

- Quantification de l'ancienneté dans la plage d'appel :

Ech	9 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e
Anc.	3a	0a	1a	2a	3a	0a	1a	2a	3a	4a	5a et +
Pts	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Pour la campagne 2020, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière ou à l'appréciation attribuée en 2018 pour les agents promouvables à la hors-classe l'année dernière. Pour les agents ne disposant d'aucune appréciation, celle-ci se fondera sur les avis des IEN. Cette appréciation sera conservée pour les campagnes suivantes. En cas d'égalité, l'AGS est prise en compte.

La dotation est attribuée au ministère et est répartie par le recteur dans chaque département. Cette année, les 17% ne sont pas répartis équitablement entre les quatre départements. Le Cantal a un pourcentage de 15,9% !

Face à l'interrogation du SE-Unsa 15 et SE-Unsa 43, le rectorat a répondu que « les contingents sont répartis au regard des effectifs départementaux des promouvables avec une attention particulière pour les personnels appartenant aux échelons les plus élevés de la classe normale afin de favoriser l'accès à la hors classe du plus grand nombre avant la fin de leur carrière. » Il a également ajouté « que le taux de 17% est arrêté au plan national avant une répartition entre les académies selon les modalités rappelées supra. »

Le bonheur des uns fait le malheur des autres ! Est-ce discutable ?

Pour cette campagne, 46 collègues sont promus à la hors-classe : 10 hommes et 36 femmes (35 promus en 2019). Le dernier collègue promu a un barème de 150 points.

Bilan de la phase principale du mouvement :

Cette année, 237 collègues ont participé. 100 collègues ont obtenu une mutation (42,19%) et 26 sont restés sans poste à l'issue de cette 1^{ère} phase.

Dans le détail, 37% des collègues ont obtenu leur 1^{er} vœu, 67% 1 poste parmi les 5 premiers vœux, 77% 1 poste parmi les 10 premiers vœux, 92% 1 poste parmi les 25 premiers vœux et 95% 1 poste parmi les 30 premiers vœux. L'ensemble des représentants syndicaux a regretté l'absence de communication des résultats.

En moyenne, les collègues ont émis 11 vœux.

L'ensemble des représentants syndicaux a regretté l'absence de communication des résultats. Mais l'administration a souligné que c'était une volonté ministérielle qui concerne l'ensemble des corps de notre ministère.

Bilan de la phase d'ajustement :

A l'issue de cette phase, 4 collègues restent sans poste.

La rentrée sera tendue du fait de la pénurie de professeurs des écoles. 6 poste de brigade (2 par circonscription : Aurillac, Mauriac et Saint-Flour) sont réservés en fonction de l'évolution de la situation à la rentrée.

Ineat-Exeat :

Cette année, une quinzaine de demandes d'Exeat a été formulée. Un collègue de la Loire devrait intégrer notre département. Deux échanges (avec le Puy de Dôme et l'Allier) sont aussi prévus.

Temps partiel :

84 temps partiels ont été accordés. Après entretien, des temps partiels à 80% avec autorisation ont été refusés.

Postes adaptés / Allègement :

A la rentrée, 2 collègues bénéficieront d'un poste adapté et 10 allègements (après avis des IEN, du médecin de prévention et de l'assistante sociale) ont été accordés. Il n'y a eu aucun refus.

Point sur le retour des élèves en classe

- 1^{er} degré public : 84% des élèves scolarisés
- 2nd degré : 50% des élèves scolarisés
- Lycée général et technique : 50% des élèves scolarisés
- Lycée professionnel : 17% des élèves scolarisés

L'ensemble des représentants syndicaux a tenu à remercier le travail effectué par les secrétaires des circonscriptions.

Pour clore cette année, le SE-Unsa vous souhaite de bonnes vacances bien méritées !